Image not found or type unknown

Adoption d'un enfant légitime par le conjoint

Par **RABOT**, le **18/03/2008** à **12:23**

J'ai une fille de 8 huit qui porte mon nom et qui ne connait pas son père biologique. Celui-ci a été déchu de son autorité parental par décision judiciaire. Mon futur mari qui éléve ma fille depuis l'âge de 1 an souhaiterai l'adopter.Est-ce possible ?

Par **Visiteur**, le **18/03/2008** à **12:38**

Bonjour,
Bien entendu cela est possible, mais il y a 2 formes principales d'adoption
Simple ou pleinière.
La requête est à présenter au tribunal de grande instance dont relève le domicile du couple.
Elle peut être adressée au procureur de la République sans recours à un avocat si l'enfant a moins de 15 ans.

Très long à exposer ici, voici de quoi vous informer davantage

http://www.adoptionefa.org/page.php?page=230

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés